

CONSEIL MUNICIPAL DE CROSSES

Séance publique du 28 Février 2023

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 28 Février 2023 à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Foyer Socio Culturel sous la présidence de Madame Isabelle SURGENT, Maire.

Etaient présents : Isabelle SURGENT, Elisabeth MOREAU, Laurent AURAT, Simon SURGENT, William PINON, André SANNIER, Jérôme PACHECO

Etaient absents : Mélanie BEDIUO, Louis-Armand PIET

Pouvoirs : Mélanie BEDIUO donne pouvoir à Jérôme PACHECO

Madame Elisabeth MOREAU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 9

Présents : 7

Votants : 8

La séance est ouverte à 19h25.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12 Janvier 2023
- Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- Régularisation du recrutement d'un agent recenseur
- Régularisation de la désignation du coordonnateur communal pour le recensement
- Modification du plan de financement de subventions DETR/DSIL pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR
- Modification du plan de financement de subventions du Département pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR
- Modification du plan de financement de subventions de la Région pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR
- Encaissement de dons
- Questions diverses

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Janvier 2023 adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-011 – Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Exposé des motifs :

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans de réseaux, et d'établir les ratios techniques du réseau (rendements, Indice Linéaire de Pertes, Indice Linéaire de Consommation) par secteur, le conseil municipal souhaite engager la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Cette étude a pour objectif de contribuer à

- la préservation des ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,
- programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 5 à 10 ans.

Elle aboutira à un programme d'interventions à mettre en place pour :

- améliorer la connaissance du réseau,
- maintenir le bon rendement du réseau,
- satisfaire les besoins actuels et futurs des abonnés en qualité et en quantité,
- assurer la sécurité des approvisionnements,
- préserver la ressource en eau potable en réduisant et maîtrisant les pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,
- programmer le renouvellement du réseau et de ses ouvrages,
- permettre la gestion optimale des ouvrages,
- satisfaire aux dispositions réglementaires, notamment celles relatives au schéma de distribution d'eau potable,
- définir des indicateurs de suivi de l'amélioration du fonctionnement du réseau suite à la réalisation des travaux préconisés,
- programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 3 à 5 ans,
- proposer des *scenarii* concernant l'évolution du prix de l'eau.

Il apparaît que le SMERSE et les communes d'AVORD, BUE, CREZANCY EN SANCERRE, CROSSES, DUN SUR AURON, JUSSY-CHAMPAGNE, MENETOU-RATEL, PARNAY, VORNAY sont dans la même situation.

Des discussions menées entre les collectivités, il apparaît d'une délégation à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de passer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SMERSE, AVORD, BUE, CREZANCY EN SANCERRE, CROSSES, DUN SUR AURON, JUSSY-CHAMPAGNE, MENETOU-RATEL, PARNAY et VORNAY .

La constitution de la maîtrise d'ouvrage déléguée et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

La délégation à maîtrise d'ouvrage prendra fin au terme du marché. Le SMERSE assurera les fonctions de mandataire. Il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de l'étude en présence des communes.

Il sera chargé de signer et de notifier le marché.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser l'adhésion de la commune à la délégation à maîtrise d'ouvrage auquel adhéreront les collectivités suivantes : le SMERSE, AVORD, BUE, CREZANCY EN SANCERRE, CROSSES, DUN SUR AURON, JUSSY-CHAMPAGNE, MENETOU-RATEL, PARNAY et VORNAY.
- d'accepter les termes de la convention constitutive de la délégation à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur le territoire du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Président du SMERSE à signer la convention de la délégation à maîtrise d'ouvrage ainsi que tous les documents,
- d'accepter que le SMERSE soit désigné comme mandataire de la délégation à maîtrise d'ouvrage ainsi formée,

- d'autoriser Monsieur le Président du SMERSE à signer le marché à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-012 – Régularisation du recrutement d'un agent recenseur

Les opérations du recensement partiel de la population ont eu lieu du 19 Janvier 2023 au 18 Février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

Il convient de procéder à la régularisation de la rémunération de l'agent recenseur recruté pour effectuer le recensement de la population de la commune de Crosses pour l'année 2023.

L'agent recenseur, recruté, effectuera 78,30 heures mensuelles soit 18,07/35^{ème} sur la base de l'indice majoré 353 du grade d'Adjoint Administratif, pour toutes les opérations de recensement, comprenant les formations, la préparation de la collecte, les différentes distributions de documents, le suivi, la qualité du travail.

Les crédits correspondants aux mesures seront prévus au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-013 – Régularisation de la désignation du coordonnateur communal pour le recensement

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que la période de l'enquête de recensement de la population s'étale du 19 Janvier 2023 au 18 Février 2023 et qu'il convient de procéder à la désignation du coordonnateur de l'enquête,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :

- **désigne** un agent communal en qualité de coordonnateur de l'enquête de recensement de la population
- charge Madame le Maire, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-014 – Modification du plan de financement de subventions DETR/DSIL pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, expose au Conseil Municipal le plan de financement lié aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux concernant le Foyer Socio Culturel, l'église et le commerce :

Le Foyer Socio Culturel : rénovation totale des toilettes avec création d'une toilette PMR et remplacement de l'assainissement.

L'église : création d'une porte de sécurité dans la sacristie, pour répondre aux exigences d'accessibilité et de sécurité ERP.

Le commerce : mise aux normes des toilettes, pose d'une rampe d'accès PMR, remplacement de la porte d'entrée.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement lié aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux concernant le foyer socio culturel, l'église et le commerce:

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	Montant HT
Fonds propres	29 650,78 €
Etat DETR/DSIL	39 534,37 €
Région	9 883,59 €
Département	19 767,18 €
Total	98 835,92 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-015 – Modification du plan de financement de subventions du Département pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, expose au Conseil Municipal le plan de financement lié aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux concernant le Foyer Socio Culturel, l'église et le commerce :

Le Foyer Socio Culturel : rénovation totale des toilettes avec création d'une toilette PMR et remplacement de l'assainissement.

L'église : création d'une porte de sécurité dans la sacristie, pour répondre aux exigences d'accessibilité et de sécurité ERP.

Le commerce : mise aux normes des toilettes, pose d'une rampe d'accès PMR, remplacement de la porte d'entrée.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement lié aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux concernant le foyer socio culturel, l'église et le commerce:

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	Montant HT
Fonds propres	29 650,78 €
Etat DETR/DSIL	39 534,37 €
Région	9 883,59 €
Département	19 767,18 €
Total	98 835,92 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-016 – Modification du plan de financement de subventions de la Région pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, expose au Conseil Municipal le plan de financement lié aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux concernant le Foyer Socio Culturel, l'église et le commerce :

Le Foyer Socio Culturel : rénovation totale des toilettes avec création d'une toilette PMR et remplacement de l'assainissement.

L'église : création d'une porte de sécurité dans la sacristie, pour répondre aux exigences d'accessibilité et de sécurité ERP.

Le commerce : mise aux normes des toilettes, pose d'une rampe d'accès PMR, remplacement de la porte d'entrée.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement lié aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux concernant le foyer socio culturel, l'église et le commerce:

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	Montant HT
Fonds propres	29 650,78 €
Etat DETR/DSIL	39 534,37 €
Région	9 883,59 €
Département	19 767,18 €
Total	98 835,92 €

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un don d'un administré de la commune de Crosses en chèque d'un montant de 70 euros à l'ordre du Trésor Public de Baugy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** d'accepter le don par chèque pour un montant de 70 euros.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Madame le Maire explique que le SICTREM a acheté un petit broyeur et celui-ci est prêté gracieusement aux communes membres de la Communauté de Communes de la Septaine.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, indique qu'il faudrait louer un manitou afin de pousser les déchets verts qui se trouvent à la carrière.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Cher (AMRF18). Madame le Maire s'inquiète de faire un doublon avec l'Association des Maires et donc ne souhaitent pas renouveler cette adhésion. L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce choix.

Madame le Maire fait part à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'un courrier d'un administré concernant des branches mortes qui pourraient tomber le long de la berge de l'Airain. D'autre part, il précise, également, que des pousses de bambous ont été coupées en biseaux. Ces branches, en tombant, ainsi que les pousses de bambous pourraient être dangereuses pour des administrés s'y promenant. C'est pourquoi, il souhaiterait que la commune procède à l'élagage et à la coupe de celles-ci.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une entreprise spécialisée dans la protection de la foudre et de l'électrification des cloches des églises dans le but de conserver, restaurer et entretenir le patrimoine communal. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à prendre contact avec cette entreprise afin d'établir un devis gratuitement.

Madame le Maire propose la venue de l'Habit Bus qui est une boutique de vêtements itinérante. Cette action est portée par l'association Entraide Berruyère et est soutenue par le Département du Cher, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ainsi que par la ville de Bourges. L'ensemble des membres décident d'autoriser l'Habit Bus à stationner sur la place devant la mairie.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, explique les travaux en cours concernant l'arrivée de la fibre. En effet, la société Axione est en train de passer les câbles dans les fourreaux. La fibre devrait être présente sur le territoire de la commune fin 2023 ou début 2024.

Monsieur André SANNIER a fait part de sa demande de « Voisins Vigilants ». Celui-ci a pris contact avec la gendarmerie et est en attente d'un retour de la part des gendarmes.

Madame le Maire explique la réception d'un mail du « Bus Numérique » qui souhaiterait proposer ses services, sous forme d'ateliers, afin d'apprendre l'utilisation d'un ordinateur. Ces ateliers, gratuits, ont déjà été proposés par la Communauté de Communes de la Septaine auparavant. Madame le Maire, avant de s'engager, demandera à la Communauté de Communes si le « Bus Numérique » est renouvelé cette année de leur côté pour éviter de faire un doublon.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, expose le compte-rendu de l'expert en assurance qui est venu lors du dégât des eaux de la mairie. L'expert donne son accord pour refaire le plafond et les murs de la mairie avec l'isolation.

Madame le Maire rappelle que la commune a procédé à la campagne du recensement de la population. 374 habitants ont été recensés.

Madame le Maire expose une idée soumise par un administré proposant que la mairie organise une journée de « Participation Citoyenne » afin de procéder au nettoyage des rues communales. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, répond que cela serait une bonne initiative et que la mairie pourrait organiser une collation aux participants. Monsieur Jérôme PACHECO demande à Madame le Maire de se renseigner auprès de l'assurance en cas de blessures des participants. Le projet pourrait voir le jour en septembre.

Madame le Maire indique que la grosse cage servant de conteneurs de tri Chemin de Corsevache a été retournée par le SICTREM suite à l'état de celle-ci. Cette cage sera supprimée et des nouveaux conteneurs seront placés en échange.

Madame le Maire expose les devis reçus concernant la mise en place d'un parcours santé. Un devis pour un skate a également été établi. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, explique que le parcours santé sera le projet du jeune volontaire en Service Civique. Monsieur Jérôme PACHECO propose son aide pour le projet. Les informations et les catalogues de modules correspondants lui seront donc confiés.

Madame le Maire explique que la cuisinière de la salle du Foyer Socio Culturel ne fonctionne plus. Madame le Maire a donc demandé plusieurs devis qu'elle expose au Conseil Municipal. D'autres devis vont être demandés auprès de différents fournisseurs.

Madame le Maire annonce que Madame Mélanie BEDIU (absente lors de cette réunion) a envoyé le dossier de candidature pour la reprise du bar à TF1. Le dossier sera également transmis au site « Cœur de Villages ». Madame le Maire fait part des candidatures non retenues et Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, en explique les différentes raisons. Madame le Maire donne lecture d'une candidature reçue. Monsieur Simon SURGENT préfère que la personne qui candidate soit dirigée auprès des sites où l'annonce est déposée afin de remplir de dossier de demande de candidature.

Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, informe que le repas des aînés s'est bien passé. Les retours sont bons. Elle précise que les prochains colis des aînés seront modifiés et que des produits locaux seront proposés. Les idées des membres du Conseil Municipal seront à transmettre avant l'automne. Elle demande si l'âge doit être repoussé de 65 ans à 70 ans. Monsieur Simon SURGENT suggère d'établir un recensement des personnes. Monsieur Laurent AURAT propose que l'âge soit de 67 ans. Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, va donc faire une liste. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, émet l'idée de retirer les colis et ne faire qu'un repas.

Madame le Maire a pris contact avec une pâtisserie ambulante qui s'est récemment installée à Cornusse, les Bourdelins et Raymond. Cette vente à emporter pourrait s'installer à Crosses une fois par semaine, le mardi, le samedi ou le dimanche. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, indique qu'il faut s'assurer du bon fonctionnement de l'électricité ainsi que du nombre de kwh nécessaire. Madame le Maire va prendre de nouveau contact avec le marchand ambulant afin d'obtenir plus de renseignements.

Concernant la nouvelle numérotation des rues de la commune, Monsieur Simon SURGENT indique avoir envoyé, via un fichier sous format Excel, un tableau des changements apportés à l'entreprise en charge de la fibre afin de finaliser ce dossier et procéder à toutes les

modifications nécessaires. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, demande le coût de ces modifications. Madame le Maire répond que ce coût est d'environ 800 euros.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, expose le devis reçu concernant la sauvegarde de l'ordinateur de la mairie afin d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui est une obligation pour les organismes publics. Cette sauvegarde est faite sur serveurs Cloud. Il va faire la demande d'autres devis. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'entamer cette démarche.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, explique que l'alarme actuelle de la mairie n'est pas efficace et est trop lente s'il y a une effraction. Des rendez-vous vont avoir lieu afin d'obtenir des devis de diverses entreprises de surveillance. Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, émet l'idée de réparer le volet roulant, situé à l'entrée, qui est cassé pour réduire le risque d'effractions.

Madame le Maire revient sur le dossier de la Communauté de Communes La Septaine concernant les caméras de surveillance implantées dans les communes membres. Ce projet ne verra, tout compte fait, peut-être pas le jour suite au coût élevé.

Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, informe les conseillers que le remplacement des boîtes aux lettres de la commune n'est toujours pas fait par La Poste et que nous n'avons aucune nouvelle de leur part. Monsieur Simon SURGENT décide de prendre le relais pour obtenir des réponses et procéder enfin à ces changements qui deviennent urgents.

Madame le Maire explique que le PETR Centre Cher renouvelle son action de distribution de sachets de jachères fleuries sur commande pour l'année 2023. Madame le Maire en réservera.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de course de tracteurs tondeuses. Cette course aura lieu le 17 Juin 2023 après l'accord du propriétaire du terrain qui sera utilisé. Le Conseil Municipal ne voit aucune objection au déroulement de cette course.

Madame le Maire explique le programme « Plantez le Décor », mis en place par le PETR Centre Cher et la Région Centre Val de Loire, qui consiste à encourager les plantations de haies, de bosquets, etc..., d'accompagner les projets de vergers ouverts au public, de sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité et préserver les écosystèmes. Il accompagne financièrement à hauteur de 50 % du coût des plants et des fournitures. Ce taux peut atteindre 80 % dans certains cas. Ce programme convient aux particuliers et aux mairies. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, ajoute que ce programme peut être utile lors du projet du Service Civique.

Monsieur Simon SURGENT expose au Conseil Municipal les travaux dans les rivières pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Il informe qu'un technicien viendra expliquer ce projet de travaux le 9 Mars 2023.

Monsieur Simon SURGENT remercie les personnes ayant travaillé sur le Bulletin Municipal communal et fait part des retours qui sont très bons.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, fait part des besoins en matériel de l'agent des Services Techniques. Ces besoins s'accompagnent de l'achat de voiture avec une remorque ainsi que de l'aménagement et l'agrandissement du hangar communal.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, explique la modification des subventions concernant le passage du Sodium en Led pour l'éclairage public par le SDE 18.

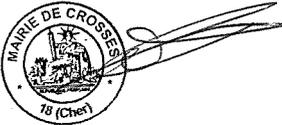
Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, annonce être en attente de l'entreprise, retenue après plusieurs devis, pour lancer les réparations du mur mitoyen que possède la commune avec un administré. Celui-ci s'étant écroulé dernièrement.

Monsieur Laurent AURAT expose les problèmes de comptabilité du SIRS. En effet, ce syndicat dispose de trop d'argent en section d'investissement, suite à une vente de bus, et pas assez en section de fonctionnement. Le budget 2023 ne peut donc pas être établi. Les virements de l'investissement ne peuvent être effectués en section de fonctionnement. Si aucune solution n'est trouvée par la Trésorerie, les mairies membres devront cotiser au prorata du nombre d'élèves utilisant le service des bus afin de combler le manque de la section de fonctionnement. Les crédits nécessaires seront à prévoir lors de l'élaboration du budget 2023 de la commune.

Plus aucunes questions soumises, Madame le Maire clos la séance à 22h00.

Le 6 Avril 2023

Le Maire,
Isabelle SURGENT



Le secrétaire de séance,
Elisabeth MOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth Moreau', written in a cursive style.